

Édito

Le travail, outil de libération des femmes ?

Françoise Messant, Hélène Martin, Marta Roca i Escoda,
Magdalena Rosende et Patricia Roux

Le titre de cet édito reprend celui d'un colloque international que la revue a organisé le samedi 21 avril 2007, à l'Université de Lausanne. Cent vingt personnes s'étaient alors réunies autour d'une question chère au féminisme: dans quelle mesure l'indépendance financière – même relative – que permet le travail salarié est-elle un outil d'émancipation des femmes?

Introduit par Christine Delphy, le colloque a été annoncé au public comme un hommage-surprise à l'une d'entre nous qui avait beaucoup œuvré à la mise sur pied du colloque: Françoise Messant. Cette dernière a donc découvert ce jour-là que son parcours de sociologue féministe du travail allait être mis à l'honneur (voir la rubrique *Parcours* de ce numéro), en prévision de sa prochaine retraite (non pas du comité de rédaction de *NQF*, mais professionnelle). Néanmoins, cela ne l'a pas empêchée, au contraire, de s'engager pleinement dans le travail de l'ombre que suppose la coordination d'un numéro. C'est la raison pour laquelle elle signe un numéro conçu en son hommage, dont le présent édito dans lequel les plus proches reconnaîtront certaines des préoccupations théoriques et féministes qui ont jalonné son parcours.

Le titre du colloque et de l'édito s'est voulu provocateur. D'une part, il va à l'encontre de ce qui est – et fut – une évidence pour le féminisme, l'importance déterminante de l'indépendance matérielle. D'autre part, il semble associer travail et emploi, confortant ainsi l'ordre social de la modernité et son fondement, la séparation des sphères de la production et de ladite reproduction, professionnelle et privée. Or, si le seul travail reconnu dans les sociétés industrielles est le travail qui mérite salaire, il existe un autre travail qui a été exclu de la sphère économique et qui, du coup, est gratuit: le travail domestique. Depuis plus de trente ans, le féminisme radical a clairement démontré que le travail domestique est un

travail à part entière; pourtant, nous sommes aujourd'hui encore sans cesse contraintes de rappeler que le travail rémunéré n'est pas la seule forme de travail et qu'il ne se comprend qu'en relation avec le travail gratuit effectué dans la sphère privée. Rappelons que le travail ménager est gratuit «non en raison de la nature des services qui le composent – puisqu'on les trouve tous sur le marché – ni en raison de la nature des personnes qui le fournissent (puisque la même femme qui cuit gratuitement une côtelette dans son ménage est rémunérée dès qu'elle le fait dans un autre ménage), mais en raison de la nature particulière du contrat qui lie la travailleuse – l'épouse – au ménage, à son «chef» (Delphy, 1998: 69).

Ce travail effectué pour autrui prend beaucoup de temps (quel que soit le pays pris en considération, les femmes consacrent deux fois plus de temps au travail domestique que les hommes¹) et beaucoup d'énergie (charge mentale), ce qui a des répercussions importantes sur la situation des femmes dans l'emploi. Mais la situation discriminée des femmes dans l'emploi n'est pas la seule conséquence de leur assignation à la sphère privée. S'il est vrai que le marché du travail est structuré par la division sexuelle du travail, il a la capacité, dans une conjoncture donnée – notamment un marché du travail plus ou moins tendu – de faire appel à la main-d'œuvre féminine sans se préoccuper de son statut matrimonial, car ce qui prime, aux yeux des employeurs, c'est l'adaptation du volume d'emploi aux fluctuations de la demande. Ainsi, l'augmentation du nombre de femmes dans l'emploi, y compris durant la crise, est à la fois le résultat de la détermination des femmes, de la nécessité économique et de l'offre du marché du travail. Historiquement déjà et aujourd'hui, l'emploi salarié est un facteur incontestable d'émancipation des femmes; et ce, malgré les différentes discriminations que subissent les salariées, qu'elles soient liées à leur situation sur le marché de l'emploi (ségrégation horizontale et verticale), à leurs conditions de travail (temps partiel) ou encore à de pures inégalités (les femmes sont encore et toujours moins rémunérées que les hommes à qualifications et compétences égales).

L'importance accordée par les féministes à l'indépendance économique, que vient conforter la relative autonomie du marché du travail et qui ensemble donnent l'illusion que le sort des femmes se joue dans le monde du travail rémunéré principalement, explique pour une part que le travail domestique soit remisé. On a le sentiment que tout a été dit sur le «partage des tâches» et comme rien ne change, on ne pourrait rien y changer; ne resterait donc qu'à concentrer nos efforts sur l'arène publique du marché de l'emploi. À ce propos du reste, les contributions du *Grand angle*, dont la majorité sont issues du colloque², font toutes référence au travail domestique et à ses conséquences sur les femmes qui en assument la très

1. Pour la Suisse, voir le communiqué de presse du 11 janvier 2008 de l'Office fédéral de la statistique, «Les femmes sur le marché du travail en Suisse: temps partiel et retrait temporaire pour raisons familiales»: en moyenne, 32 heures hebdomadaires

de travail domestique sont prises en charge par les femmes, contre 16 heures par les hommes.

2. Un compte rendu de toutes les interventions du colloque a été proposé par Silvia Ricci Lempen dans le dernier numéro de *NQF* de 2007.

grande part, mais aucune ne débouche sur une proposition pour que ce travail cesse d'être une affaire de femmes. Elles indiquent cependant toutes, à leur manière, que la solution ne se trouve ni dans une sphère, ni dans l'autre, mais dans leur interdépendance.

Irène Jonas et Djaouida Séhili montrent, sur la base d'une analyse d'un certain discours psychologique et managérial, que l'on fait miroiter aux femmes la possibilité de jouer un rôle essentiel et créatif grâce à leur insertion dans les deux mondes et aux aller-retour de l'un à l'autre. Ce discours les enjoint à transposer dans leur univers professionnel des valeurs relationnelles et des compétences importées de leur mode de vie familial. Convoquant les femmes comme «managers» de l'articulation famille-travail, il légitime ainsi un rapport à soi qui est fonctionnellement et sémantiquement en accord avec le système de division sexuelle du travail. En bref, ce discours vise à convaincre les femmes qu'elles ont tout intérêt à rester à leur place. Il leur fait accroire qu'elles seraient «porteuses d'un projet de vie apte à enrayer l'épidémie de divorces ou séparations» et qu'elles seraient responsables de «mettre en place un couple performant en devenant le fer de lance d'une transformation salvatrice de l'homme». Autrement dit, ce discours – qui par «femmes» entend épouses, mères, hétérosexuelles – vise non seulement le statu quo mais, et c'est là sa perversité, construit une image d'Épinal, une image schématique et excessivement optimiste susceptible d'égarer les lectrices des magazines analysés par les autrices.

L'intérêt de la contribution de Céline Bessière est de pointer les conséquences parfois inattendues de l'indissociabilité des sphères privée et professionnelle. Elle montre comment la volonté d'émancipation des jeunes compagnes d'agriculteurs, désireuses de s'affranchir de la famille élargie, s'accompagne d'une valorisation du ménage, au sens propre et figuré. Elles sont davantage contraintes, voire se contraignent davantage que leurs aînées aux travaux ménagers et à la construction d'un foyer conjugal «impeccable», tout en occupant un emploi salarié à temps partiel le plus souvent, à l'extérieur de l'exploitation familiale, et en continuant de s'engager, plus ou moins selon les cas, dans celle-ci. Le travail professionnel des compagnes de viticulteurs se traduit donc par une plus grande indépendance matérielle et conjugale, mais aussi par un surcroît de tâches ménagères. «Si le gain d'autonomie des jeunes femmes par rapport à leur belle-famille est manifeste et leur permet d'imposer leurs propres normes d'entretien ménager (plus élevées), on est loin d'assister à un allègement des tâches domestiques, toujours prises en charge essentiellement par les femmes.» Ce gain d'autonomie est si important pour elles qu'elles ne semblent pas imaginer une possible solidarité féminine intergénérationnelle. Le phénomène s'inscrit dans ce que les sociologues de la famille appellent la «privatisation» de la famille : l'idéal d'autonomie de la vie privée appelant à une focalisation de plus en plus forte des individu·e·s sur le foyer, ce dernier est surinvesti. L'enquête de Bessière met en évidence que ce surinvestissement s'exprime notamment, chez les femmes, par un entretien accru du foyer et par un souci de fermeture aux influences extérieures.

Une autre forme de travail domestique dont ce numéro rend compte est celle, (mal) rémunérée, du travail domestique externalisé, c'est-à-dire délégué à une personne qu'on paie pour effectuer une partie du travail. Ainsi en est-il des «Delphine» et «Solange», idéaux-types construits par Caroline Ibos dans son analyse de la relation entre des «nounous» africaines et leurs employeuses, blanches et de milieu social élevé. La «nounou», chargée de soutenir sa propre famille grâce au travail domestique réalisé dans le pays d'émigration, connaît l'exil et la situation des migrantes sur le grand marché mondial du soin d'autrui. L'employeuse, vivant en couple, occupe un poste à responsabilité avec un revenu proche de celui de son conjoint, mais doit, du fait qu'elle est une femme, «résoudre la question de la conciliation entre ses responsabilités professionnelles et ses responsabilités familiales». En fin de compte, le mari est déchargé des tâches domestiques et familiales, son épouse délègue à la «nounou» le soin de l'enfant (son principal souci, dit-elle) et exige à son égard de lourdes charges domestiques. Elle en est ainsi déchargée elle aussi, comme son conjoint, mais face à lui, elle reste néanmoins responsable de la bonne tenue du foyer. Aucune solidarité de genre ne lie ces deux femmes engagées dans des rapports de classe et de race antagonistes. En revanche, les époux ont fort probablement le sentiment de partager les tâches et de former un couple égalitaire!

Laetitia Carreras (dans le *Champ libre*) mène également une réflexion sur cette forme de travail domestique externalisée, s'intéressant à sa prise en charge par des femmes sans statut légal en Suisse. À travers une étude de cas, elle montre comment ces travailleuses domestiques parviennent à supporter leur travail et même à y gagner une certaine satisfaction. D'abord en négociant avec l'employeuse des conditions de travail acceptables à leurs yeux, mais aussi en replaçant ces conditions dans le cadre de leur parcours de migration. L'autrice montre par ailleurs comment ce sentiment de satisfaction est construit au travers d'une comparaison avec d'autres femmes migrantes, assujetties à une vie encore plus précaire.

Sous les effets conjugués des rapports transnationaux de sexe, de classe et de race, une très grande insécurité sociale marque la situation des travailleuses domestiques sans statut légal. Mais Carreras adopte une perspective dynamique, attentive au sens positif dont ces femmes investissent leur travail. Ainsi, elle parvient à montrer comment ce sens donné à un travail difficile prend place dans un «collectif de travail différé», c'est-à-dire un lieu où peuvent se nourrir des échanges informels entre pairs.

Elsa Galerand et Danièle Kergoat posent le problème de l'émancipation des femmes par le «travail» au niveau théorique. Elles réaffirment l'indissociabilité des deux sphères, privée et professionnelle, et le cul-de-sac de toute tentative d'explication de l'émancipation qui dérogerait à cette thèse. Toutefois, la prise en compte de cet axiome n'est pas aisée. Prenons, à titre d'exemple, la problématique du temps partiel, LA modalité d'emploi féminine par excellence. En Suisse, où les femmes représentent

de nos jours les 46% environ de la population active, on compte plus d'une femme active sur deux à temps partiel. Est-ce à dire que toutes les femmes qui sont à temps partiel le sont parce qu'elles assument des tâches domestiques (voir le *Parcours* de Françoise Messant dans ce numéro)? Oui et non, et c'est là que réside la difficulté: d'abord, on l'a vu, ce n'est pas la situation dans l'emploi qui détermine la responsabilité de la charge du travail domestique. Le travail gratuit au service d'autrui existe quel que soit par ailleurs le statut des femmes dans l'emploi. Toutefois, il est vrai que les charges domestiques et familiales font obstacle au «plein emploi» des femmes, car elles exigent d'elles des arrangements contraignants et acrobatiques, dont le prix se manifeste dans le caractère intermittent et atypique de l'emploi féminin (Letablier et Nicole-Drancourt, 2007). Mais il est vrai aussi que le temps partiel n'est pas un aménagement du temps de travail à l'intention des femmes et des mères en particulier; c'est un mode d'emploi à part entière qui structure le marché du travail et dont l'avantage principal, et recherché, est la souplesse (variabilité du taux d'occupation, heures supplémentaires, prestations sociales écornées, etc.). Autrement dit, et pour le dire vite, le temps partiel n'est féminin que parce qu'il est une réalité effective pour la moitié (plus ou moins selon les pays) des femmes actives.

L'indissociabilité des sphères n'est pas qu'un outil conceptuel pour rendre compte de l'interdépendance des sphères privée et professionnelle, c'est une réalité que vivent les femmes. Dans la «vraie» vie des femmes, les deux mondes ne sont pas dissociables. Les femmes occupent très souvent des emplois qui ont une relation avec leur assignation à la sphère privée et leur rapport au travail rémunéré n'est pas le même que celui des hommes. À ce propos, Galerand et Kergoat observent, chez des femmes peu ou pas qualifiées, un rapport positif au travail: «fondé sur l'utilité de son travail, le sentiment d'être justement productive et de créer de la valeur est parfois présent dans le discours des travailleuses qui occupent pourtant les emplois les moins reconnus en termes de qualifications et de rémunérations, celles qui sont affectées au travail de *care* en particulier (aides-soignantes, femmes de ménage, nettoyeuses, assistantes maternelles, etc.)». Il existe donc des formes positives d'investissement au travail chez des femmes dont les emplois sont précaires, pénibles et non reconnus, la plupart du temps dans le secteur des services à autrui. Le même résultat ressort de l'étude de Carreras présentée auparavant. L'explication de ce phénomène proposée par Galerand et Kergoat prend la forme de l'hypothèse suivante: «Ce n'est certainement pas parce que les femmes, par nature, sont faites pour ces travaux, qu'elles s'y retrouvent. Ou même parce qu'elles intérioriseraient les rôles sexués. [...] cela se joue à un autre niveau: si cette prise de distance est possible, c'est parce que ces travaux de *care* s'inscrivent dans une ligne de force que les féministes ont théorisée, i. e. la continuité, pour les femmes et pour les femmes seulement, entre travail salarié et travail domestique (le travail domestique est un travail).» En conformité avec la thèse de l'indissociabilité des sphères, elles se demandent «si le rapport positif au travail de *care* ne tient pas pour partie au fait qu'il réhabilite théoriquement le travail domestique». Le travail de *care*

permet de faire le lien entre travail salarié et travail domestique, et c'est cette continuité entre les deux univers qui est source de satisfaction. À l'inverse, un emploi, comme celui de l'ouvrière de l'industrie cité dans l'article, où il y a discontinuité soit rupture entre les deux univers, est une source d'insatisfaction au travail.

Il y aurait donc un potentiel subversif dans cette non-disjonction entre sphère privée et professionnelle. La contribution d'Élise Lemercier sur les parcours de vie de médiatrices interculturelles, un des « nouveaux métiers » de l'intervention sociale où des femmes migrantes trouvent refuge sur le marché français de l'emploi, le fait entrevoir. L'activité de la médiatrice interculturelle peine à être reconnue comme un métier du travail social à part entière. Néanmoins, ces femmes réussissent à devenir des « actrices du monde associatif et politique local » : elles se sentent utiles à des femmes de leurs communautés d'origine et sont fières de la reconnaissance sociale qu'elles acquièrent en dehors de la famille. Mais cette relative autonomie face à la famille, à leur mari notamment (leur accès à l'espace public), et face aux travailleurs sociaux qu'elles côtoient, ne se gagne pas individuellement, elle se gagne collectivement au sens où elle s'appuie sur des solidarités entre femmes migrantes. « C'est en ce sens que, dans un contexte d'entremêlement des rapports de genre et ethniques, ces stratégies réconciliant projet individuel de vie et solidarité collective sont porteuses d'enjeux politiques quant à l'émancipation individuelle et collective des femmes appartenant aux minorités ethniques. »

On le voit par l'exemple ci-dessus, les victoires modestes mais appréciées remportées par ces femmes migrantes sont pour une bonne part dues à la solidarité féminine au sein de leurs communautés d'origine. Cependant, comme le disent Galerand et Kergoat, il ne suffit pas qu'il existe un potentiel subversif dans telle ou telle situation de travail pour qu'il se métamorphose en une pratique contestataire, porteuse d'émancipation. La solidarité nécessaire à l'émergence d'un comportement collectif organisé ne peut se matérialiser que si les individu-e-s socialement dominé-e-s (femmes, immigré-e-s, pauvres, homosexuel-le-s) perçoivent comme injuste l'inégalité des situations qu'elles et ils rencontrent (Roca i Escoda, 2006 ; Staerklé et al., 2007). Ne pas légitimer l'ordre social (hétérosexiste, raciste, capitaliste) est une condition déterminante pour que l'injustice devienne objet de revendications et de luttes. Or, plusieurs contributions de ce numéro montrent, avec différents exemples, comment le rapport au travail (domestique et productif) des femmes est un rapport individualisé qui empêche toute prise pour une identification collective d'un statut méprisé, matériellement dévalorisé et injuste ; par voie de conséquence, la prise de conscience collective qui permettrait la constitution d'un mouvement revendicatif est difficile.

L'apport principal des articles de ce dossier, c'est de redire et relire l'indissociabilité des sphères privée et professionnelle et de montrer quelques-unes de ses implications. Et ce n'est pas le moindre des paradoxes que ce soient les salariées parmi les moins privilégiées qui nous enjoignent à for-

muler des revendications visant directement les rapports sociaux de sexe en tant que rapports de production et d'exploitation. Certes, la continuité entre les univers privé et professionnel qui permet à ces femmes d'avoir un rapport positif au travail ne doit pas faire oublier la pénibilité, la faible rétribution et la non-reconnaissance de ce type d'emploi. Mais elles nous suggèrent que la discontinuité, soit la séparation entre les deux univers, a un coût peut-être plus élevé qu'on tend trop souvent à le penser. La sociologie des professions le montre : l'accès des femmes aux « métiers d'hommes » n'a pas entraîné la remise en cause de la séparation binaire de la société ni l'émancipation à l'égard de l'injonction sociale à « concilier » (Rosende, 2008). Cette situation est décourageante et démobilisatrice, il ne faut pas le nier. Ses effets délétères se font sentir chez un certain nombre de (jeunes) femmes qui ont une bonne formation et une situation professionnelle enviable. Il y a chez elles une sorte de désenchantement face à la carrière, qui peut se manifester par un retrait, voire un repli sur la sphère privée. En tant que féministes, nous aurions avantage à réfléchir sur ce phénomène encore mal circonscrit. De multiples raisons peuvent l'expliquer (intensification du travail, compétition acharnée, sexisme, etc.), mais nous pensons que l'une d'elles a trait à la fracture de plus en plus grande entre les univers professionnel et privé, laquelle contraint les femmes, et les femmes seulement, à une alternative qui n'en est pas une : renoncer à des projets professionnels qui contribueraient à leur émancipation, ou renoncer à tout projet privé ou familial qui ferait obstacle à une carrière selon le modèle masculin (dissocié).

À la lumière de cette interrogation et surtout des différentes études de cas présentées dans ce numéro, il nous reste beaucoup à faire pour cerner les conditions objectives et subjectives dans lesquelles l'expérience « individuelle » de chaque femme peut être construite comme injustice typique du groupe « femmes » et se traduire alors en action collective. Du moins formons-nous l'hypothèse que cette construction de l'injustice et du groupe serait la voie d'une vraie émancipation.

Références

- Delphy, Christine (1998). « Travail ménager ou travail domestique ? » In *L'ennemi principal*. Tome 1 : *Économie politique du patriarcat* (pp. 57-73). Paris : Syllepse.
- Letablier Marie-Thérèse et Chantal Nicole-Dran-court (2007). « Le salariat féminin et le modèle de l'intermittence ». In François Vatin et Sophie Bernard (dir.), *Le salariat. Théorie, histoire et formes* (pp. 243-260). Paris : La Dispute.
- Ricci Lempen, Silvia (2007). « Colloque NQF : « Le travail, outil de libération des femmes ? » *Nouvelles Questions Féministes*, 26 (3), 133-137.
- Roca i Escoda, Marta (2006). *Mise en jeu et mise en cause du droit dans le processus de reconnaissance des couples homosexuels. Le cas de la confection de la loi sur le partenariat dans le canton de Genève*. Thèse de doctorat en Sciences économiques et sociales, Université de Genève.
- Rosende, Magdalena (2008). *Parcours féminins et masculins de spécialisation en médecine*. Zurich : Seismo.
- Staerklé, Christian, Christophe Delay, Lavinia Gianettoni et Patricia Roux (2007). *Qui a droit à quoi ? Représentations et légitimation de l'ordre social*. Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble.